

Périodiques non canadiens

En outre, monsieur l'Orateur, les motions présentées par le député de Surrey-White Rock indiquent qu'il faut ajouter foi aux besoins du consommateur de Colombie-Britannique et les accepter. Qu'y a-t-il de mauvais dans cette attitude, particulièrement lorsque le CRTC a décidé qu'à l'avenir la câblotélévision et la télévision supprimeront les annonces commerciales et que nous devons nous y habituer? Sauf erreur, cette politique ne sera pas mise en œuvre avant que tous les problèmes qui touchent non seulement les stations frontalières mais aussi les téléspectateurs de Hamilton, Toronto, et ainsi de suite puissent être réglés équitablement.

● (1520)

C'est de façon équitable qu'on est supposé avoir réglé le cas du *Reader's Digest*, même si on l'a réglé par des moyens détournés. Cela montre du moins qu'on peut et doit faire preuve de souplesse à l'égard du bill C-58. Tout ce que nous demandons en l'occurrence est que le gouvernement réexamine sa position et qu'il ne se mette pas dans une situation précaire.

Nous parlons d'une société qui s'est montrée bon citoyen. Inutile de vous donner les raisons qui me permettent de faire cette déclaration. Il est injuste de prendre une décision aussi dangereuse qui va sans aucun doute obliger cette station à cesser ses activités. Ce n'est certainement pas une façon de faire, étant donné surtout que cette station fonctionne depuis bien des années et contribue grandement au développement de notre économie nationale.

Nous devons nous demander s'il est possible de négocier ou de faire un arrangement. Nous devons nous demander s'il est possible de trouver une issue à cette situation où s'opposent le nationalisme canadien et les filiales canadiennes de sociétés américaines. Je soutiens que c'est possible, puisque le gouvernement en a trouvé une dans le cas du *Reader's Digest*. En d'autres mots, je dis que nous ne devrions pas permettre que ce projet de loi rende impossible l'élaboration d'un plan qui soit avantageux pour le Canada et le réseau de radiodiffusion canadien. Nous demandons qu'on fasse preuve de souplesse et nous savons que c'est possible parce qu'il y a déjà un précédent.

Qu'est-ce que le député de Surrey-White Rock, essaie de faire? Il a présenté à la Chambre trois propositions qui visent le même objectif et partent du même principe, mais diffèrent en fonction des circonstances d'application. Dans la première motion, soit la motion n° 7, il demande qu'une fois un plan approuvé par la CRTC et le ministre du Revenu national (M. Cullen), on signe un contrat écrit prévoyant des paiements compensatoires par l'affectation de fonds à la télévision canadienne. N'est-ce pas là ce que nous voulons? Si l'on pouvait le faire, on améliorerait la radiodiffusion et la télévision canadiennes, tout en aidant les postes comme KVOS.

La motion n° 8 est dans la même veine. Si la première motion n'est pas acceptable, elle demande qu'une filiale donnée, comme KVOS, dont au moins 75 p. 100 des actions donnant droit de vote appartiennent à des Canadiens, signe un contrat écrit pour affecter à la télévision canadienne un pourcentage de ses recettes brutes qui sera fixé par la société et la CRTC. Cette solution n'a-t-elle pas quelque mérite?

J'attends la réaction du ministre chargé du Conseil du Trésor.

Une voix: Il a d'autres problèmes.

M. Alexander: Il en a peut-être suffisamment, mais étant donné les pouvoirs que lui confère son portefeuille ministériel j'aimerais qu'il examine sérieusement les motions n° 7, 8 et 9. Je suis certain qu'il s'apercevrait rapidement de la justice de ces propositions.

Si le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) et l'élite des premières banquettes ne peuvent accepter la motion n° 8, ils pourraient peut-être se laisser tenter par la motion n° 9, qui lui ressemble. Elle demande aussi qu'une filiale signe un contrat écrit affectant environ 25 p. 100 de ses recettes brutes à la télévision canadienne, qui les utilisera d'une façon déterminée par la CRTC et approuvée par le ministre du Revenu national.

L'aspect le plus important de ces motions, c'est que le programme ou le projet sera sous la surveillance et le contrôle étroits du CRTC et du ministre du Revenu national. C'est eux qui établiront les directives et le pourcentage, et détermineront les modalités de la distribution.

Il importe de noter, je crois, les problèmes que pose l'entée au Canada des émissions télévisées américaines. J'aimerais citer un article qui a paru dans le *Vancouver Sun* du 28 août 1975, sous la plume de James Nelson, il s'intitulait: «Pourquoi le Canada achète-t-il des émissions télévisées américaines? C'est payant!» Le bill C-58 n'y mettra pas fin. Il n'empêchera pas le réseau CTV et Radio-Canada d'acheter des émissions américaines, il est inutile de se leurrer à cet égard. L'article dit ceci:

Les émissions télévisées les plus populaires importées par les réseaux de Radio-Canada et de CTV l'an dernier, ont coûté entre \$2,000 et \$4,000 pour chaque épisode et ont rapporté aux réseaux entre \$24,000 à \$46,000 chacun.

Or, toutes les grandes émissions produites au Canada étaient déficitaires et les pertes s'élevaient jusqu'à \$49,000 par semaine.

Plus loin, l'article dit encore:

Les chiffres révèlent que, par comparaison avec les coûts, la diffusion par les réseaux canadiens d'émissions télévisées américaines rapporte énormément et que les émissions canadiennes coûtent très cher par rapport aux recettes qu'elles rapportent.

La dernière partie de la phrase est importante: «par rapport aux recettes qu'elles rapportent». Grâce à la proposition du député de Surrey-White Rock, un pourcentage des recettes brutes, moins les frais de publicité, et le reste, serait consacré à réduire les déficits, conformément au désir du CRTC et du ministre du Revenu national. Assurément, c'est un pas dans la bonne voie. N'est-ce pas le genre d'arrangement que nous recherchons?

Je sais que les ministériels se rendent compte que le gouvernement s'oriente dans la mauvaise voie, alors qu'il cherche à se débarrasser purement et simplement d'une station qui, pendant des années, s'est conformée aux lois canadiennes. Ne vaudrait-il pas mieux essayer d'en arriver à une entente?

Si l'une des propositions du député était acceptée, la réalisation d'émissions canadiennes télévisées s'en trouverait facilitée et les services dans ce domaine seraient meilleurs, permettant ainsi l'essor de talents canadiens, et l'accroissement des services de télévision éducative, tout en réalisant les autres objectifs de la diffusion dans l'intérêt du Canada et des Canadiens. Voilà pourquoi c'est avec empressement que j'implore les députés d'accepter ces propositions. Loin de moi l'idée que le ministre, ou les ministres responsables, n'ont pas réellement approfondi cette question. Mais je leur demande simplement de la réexaminer.